



Régime obligatoire de complémentaire santé Reprise des affiliations mais toujours pas de financement pour nos établissements : qui va payer ?

En réaction à un courrier intersyndical (FSU, UNSA, CFDT, CGT et Solidaires), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), a annoncé la reprise des affiliations au nouveau régime de protection sociale complémentaire santé par la MGEN qui avait été stoppée à la demande expresse du ministère. Cette reprise était plus que nécessaire pour permettre la mise en route du régime au 1er mai 2026 comme cela était prévu.

Cependant, le ministère n'apporte aucune garantie concernant la reprise du processus, affirmant même que l'autonomie des établissements leur permettrait de décaler le début de la couverture jusqu'au 1er décembre. Le SNESUP-FSU dénonce cette manœuvre qui vise essentiellement à faire pendant 7 mois des économies sur le dos des agents, ce qui est contraire au contrat signé par le ministère avec la MGEN en avril 2024.

Le gouvernement revient donc dans son projet de loi de Finances sur son engagement de compenser la prise en charge de la moitié de la cotisation par les établissements de l'ESRE au travers de la subvention pour charge de service public alors que ce même projet de loi prévoit la compensation pour les autres ministères.

Le gouvernement et le ministère considèrent-ils toujours l'ESRE comme une fonction publique d'État ?

En effet, à ce non-respect de la parole donnée qui fait de l'ESRE un point singulier dans l'ensemble des autres ministères, s'ajoute également la compensation seulement partielle d'une autre série de mesures augmentant les charges de personnel pour nos établissements (augmentation du CAS pension, augmentation des régimes indemnitaires...) et annonçant une nouvelle période d'austérité.

L'ESRE se transforme de plus en plus en un ensemble d'établissements auxquels on demande de se serrer la ceinture sans aucune considération pour l'exercice de leurs missions de service public : la formation et la recherche au service de l'intérêt général et à la hauteur des besoins importants et croissants de notre société.

Le SNESUP-FSU exige du ministère qu'il honore ses engagements et qu'il soit le défenseur et le garant d'un budget permettant à l'ESR d'accomplir ses missions de service public.

Paris, le 30 octobre 2025

SNESUP-FSU 78 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 PARIS Tél : 01 44 79 96 21 - sg@snesup.fr - swww.snesup.fr

